

Résolution présentée par la délégation de la

Roumanie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Droits des mendiants

L'Assemblée Générale,

Observant des débats sur les réseaux de mendiants, comme les populations roms,

Indignée par ces réseaux mis en œuvre en profitant de la détresse humaine,

Rappelant que le droit de mendier est un droit fondamental pour les personnes en détresse,

Remarquant toutefois que mendier devient un métier pour certains, comme c'est le cas de mendiants rencontrés dans les principales villes européennes et à qui on a appris à être de bons mendiants dès leur premier jour dans ces pays,

Choquée par le fait que certains mendiants se déguisent en personnes en situation de handicap afin d'émouvoir les passants, de recevoir leur pitié et donc leur argent et que quiconque peut être induit en erreur par ce jeu d'acteur visant à récolter des sous,

Interpellée par le fait que l'interdiction de mendier dans certains pays devient de plus en plus récurrente, visant ainsi à arrêter certains trafics, mais bouleversant aussi le quotidien de centaines de personnes en situation de précarité, particulièrement les personnes vivant à la rue,

Décide de créer une association afin d'éviter cette injustice collective ;

- cette association sera en partie constituée de mendiants et pourra mettre en place une activité à but lucratif afin de s'auto-financer en partie,

- dans le but de respecter les Droits de l'enfant, cette association devra reporter à la police des Etats concernés la mendicité de mineurs et dans un deuxième temps, proposer aux parents mendiants une aide éducative,

- elle sera chargée de vérifier l'état de la santé d'un mendiant, pour éviter une situation de fraude et si celui-ci est vraiment malade, elle devra alors proposer une aide médicale.

*Le texte français fait foi*